

**Municipalité** *Notre-Dame-de-Ham* .....

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE: –**

Il y aura l'adoption du règlement numéro 391, concernant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux pour l'année 2018, lors de la session ordinaire du conseil municipal du 5 mars 2018, à 19h30, au lieu ordinaire des assemblées de conseil, 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham.

La rémunération proposée sera de 6 455,40 \$ pour le maire et de 1 641 \$ pour chacun des conseillers. L'allocation de dépenses proposée sera de 3 227,70 \$ pour le maire et 807 \$ pour chacun des conseillers.

La rémunération indexée pour chaque exercice financier,

Le règlement sera rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**DONNÉ à** *N.-D. Ham* ..... **ce** *7<sup>e</sup>* ..... **jour de**  
*Février 2018* .....

*Christine Gagné*  
.....  
Secrétaire-trésorier